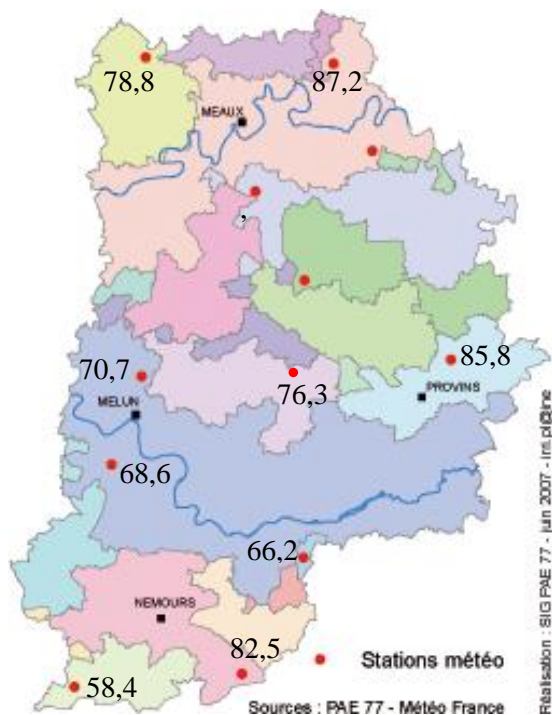


Irri.pl@ine

N° 107 – 3 mai 2012 – 4 pages

 **Pensez à relever vos index de compteurs d'irrigation**

METEO



Pluies (mm) du 1^{er} au 30 avril 2012

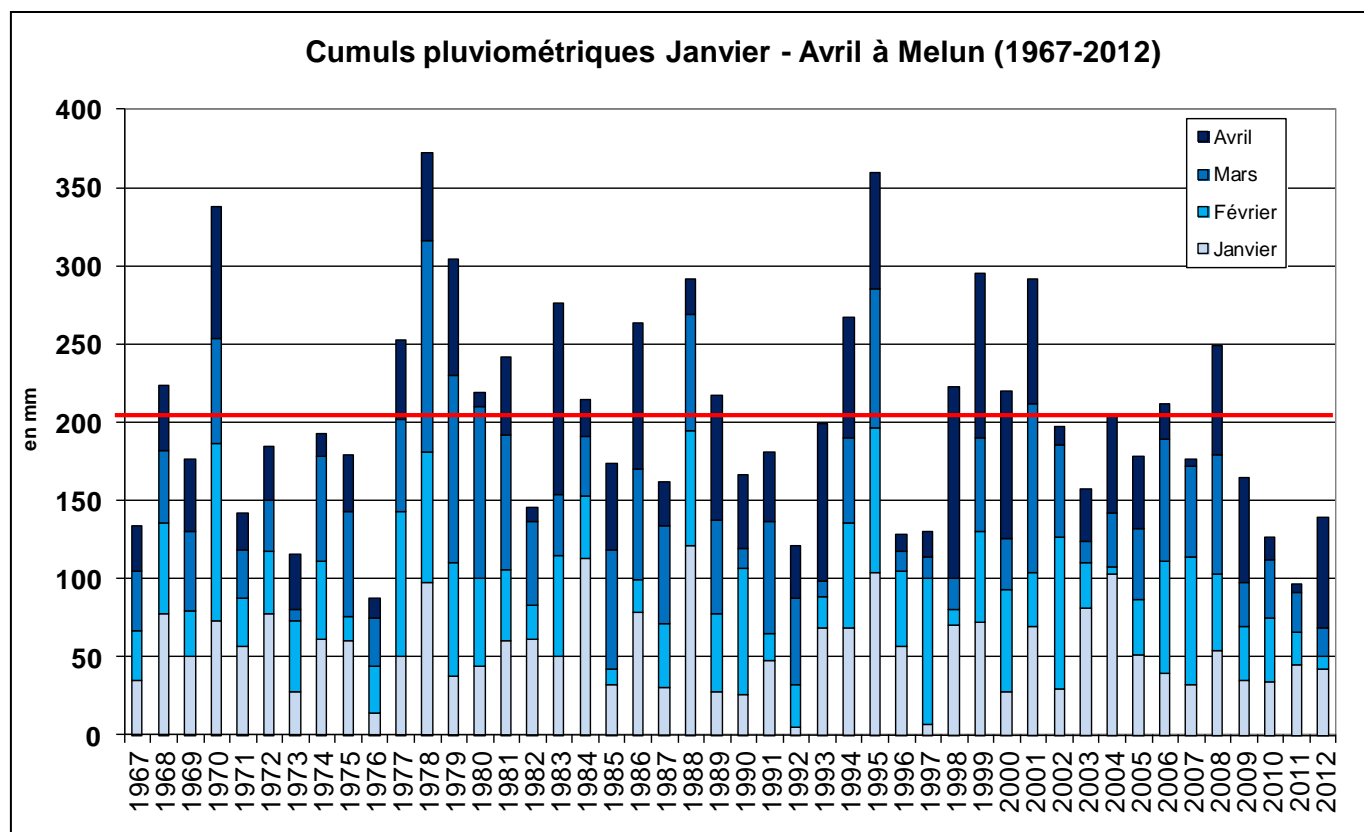
Au mois d'avril, le cumul pluviométrique mensuel atteint entre 60 et 90 mm sur le département : à Melun, il est tombé 68,6 mm contre 56,6 habituellement.

Après un début d'année exceptionnellement sec, une partie du déficit pluviométrique a pu être compensée, mais le cumul des précipitations depuis le 1^{er} janvier reste inférieur à la moyenne : il est tombé 139 mm cumulés à Melun, contre 209 mm en moyenne.

Les pluies arrivées en fin de première décade se sont maintenues quasi quotidiennement : sur les deux dernières décades, on enregistre pas moins de 17 jours de pluies (sur 20 !).

Côté températures, le mois d'avril (9,4°C en moyenne journalière) a été plus frais d'1°C par rapport à la moyenne des 20 dernières années, à cette période (10,5°C).

Avec le temps souvent pluvieux et couvert des deux dernières décades, le cumul des évapotranspirations d'avril atteint 60,5 mm contre 73,7 mm, en moyenne sur les 20 dernières années.



BESOINS EN EAU DES CULTURES

Les pluies des dernières semaines ont permis de suspendre les irrigations qui avaient pu être nécessaires dès le début du mois d'avril dans les sols superficiels pour les blés.

Conjugué à une demande climatique faible, des ETP modérées, le cumul des précipitations a permis de reconstituer les réserves en eau des sols et de satisfaire les besoins des cultures.

En effet, le besoin en eau d'une culture dépend des conditions météorologiques et de son développement végétatif. Il peut être estimé par le calcul de l'ETM (Evapotranspiration Maximale), à partir de l'ETP (Evapotranspiration Potentielle) et d'un Coefficient culturel. Ce coefficient Kc dépend de la culture et de son stade.

$$ETM = kc \text{ ETP}$$

Valeurs des Coefficients cultureux :

Céréales	semis	Levée	Tallage	2 nœuds	Epiaison	Epiaison +25 jours	
	0,1	0,4	0,9	1,1	0,9	0,3	
Pois protéagineux	semis	Levée	4-5 feuilles	Boutons floraux	Floraison	Formation gousses	Fin flo + 15 jours
	0,1	0,4	0,9	1	1,2	0,9	0,4

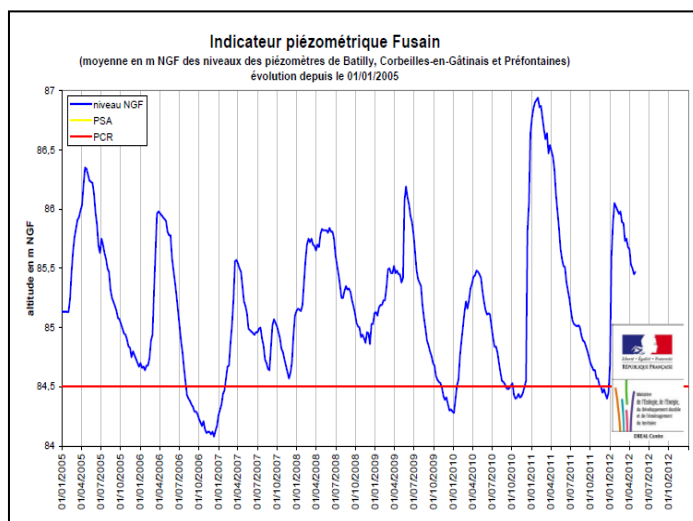
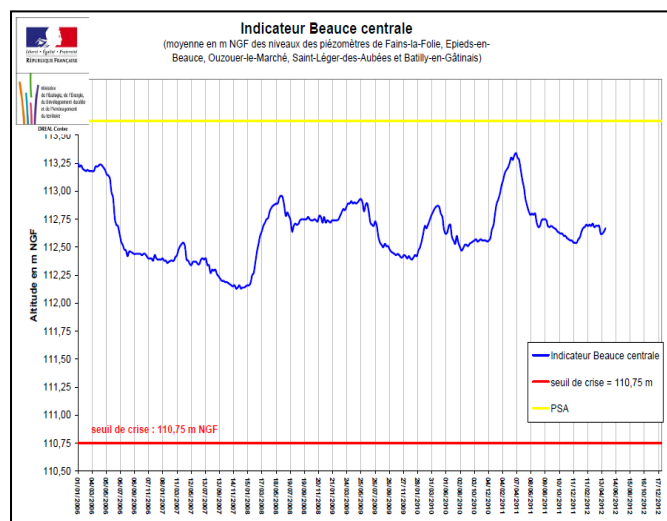
RESSOURCES EN EAU & REGLEMENTATION

L'impact des pluies des dernières semaines se mesure essentiellement sur les eaux superficielles : les rivières ont vu leur débit augmenter. Sur les nappes, on constate cependant une stagnation, voire une légère augmentation de leur niveau.

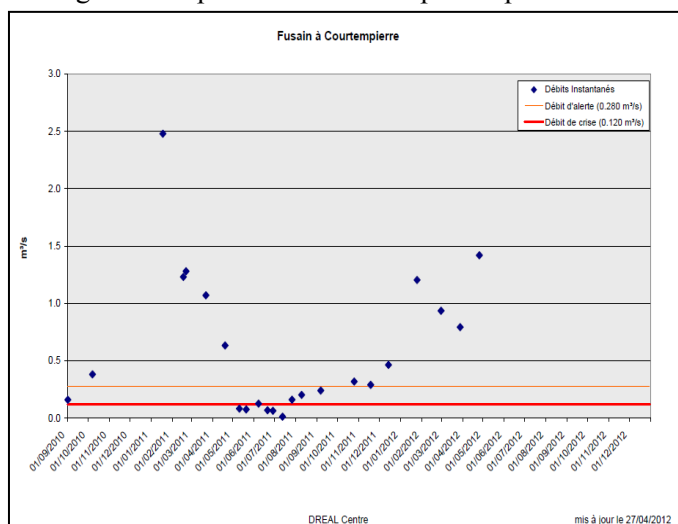
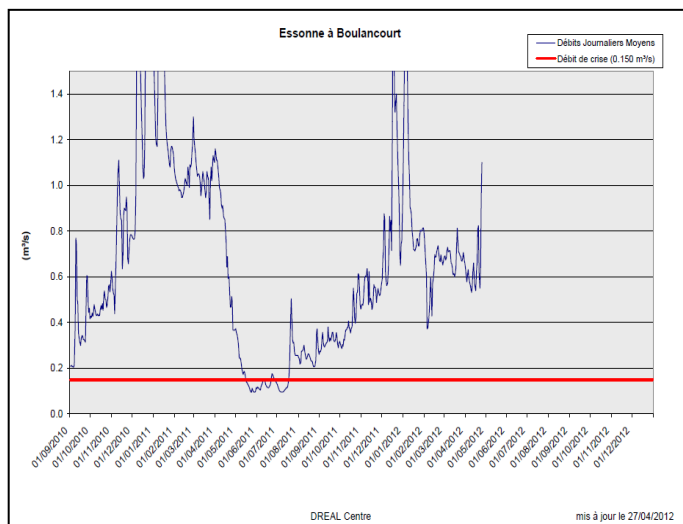
✓ Nappe de Beauce

Le 29 avril 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale (moyenne des niveaux des 5 piézomètres de référence) était à 112,67 m.

L'indicateur du secteur Fusain (moyenne des niveaux des piézomètres de Batilly, Corbeilles et Préfontaines) était à 85,47 m.



Les débits des rivières aux stations de référence ont nettement augmenté depuis le début de l'épisode pluvieux.



Les volumes prélevables au cours de la campagne d'irrigation 2012 vont prochainement être notifiés par la DDT à chaque irrigant.

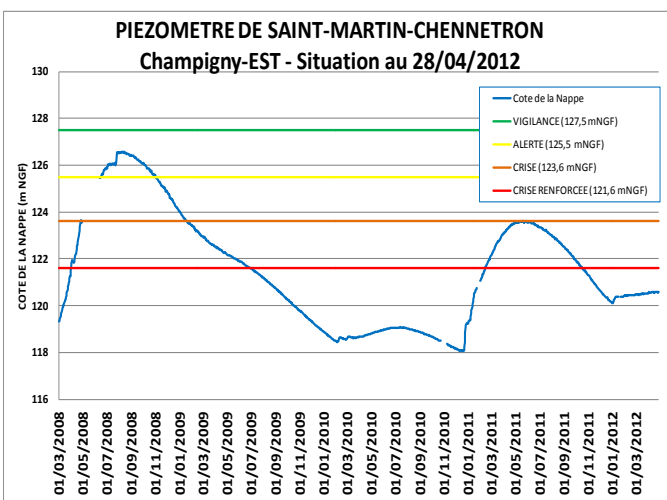
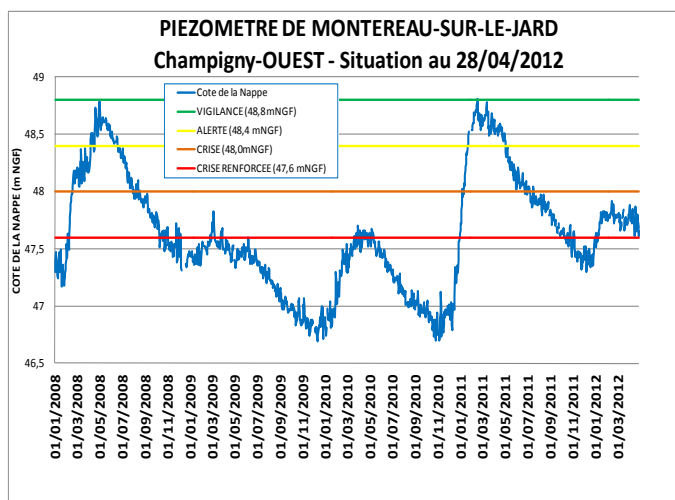
✓ Nappe de Champigny

Le 28 avril 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,67 m NGF (soit proche du seuil de crise renforcée) et celui de Saint-Martin-Chennetron 120,57 m NGF, toujours sous le seuil de crise renforcée, fixé à 121,60 m NGF.

L'état de Crise Renforcée est toujours en vigueur sur les secteurs **Champigny Est et Ouest**, imposant des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques) qui se traduisent pour l'agriculture, en dehors du protocole de gestion collective, par une interdiction totale d'irriguer les grandes cultures et une restriction à 12 h par jour pour les cultures légumières et maraîchères.

En gestion collective, la situation de crise renforcée se traduit par une diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spéciales.

Les volumes individuels, calculés à partir des assolements prévisionnels irrigués que vous nous avez déclarés, ont été notifiés par la DDT.



✓ Relevé des Index de compteurs d'irrigation

La loi sur l'eau, renforcée par l'arrêté du 19 décembre 2011, vous impose de **tenir un registre d'irrigation**. Ce registre doit comporter différentes informations :

- ✓ La localisation de l'installation de prélèvement, l'origine de l'eau prélevée ;
- ✓ Le type et la date de pose initiale du dispositif de mesure ;
- ✓ Les relevés mensuels de l'index de mesure, ainsi que le calcul des volumes mensuels prélevés ;
- ✓ Les incidents survenus, et notamment les arrêts de comptage (nature de l'incident, la date de constatation et de réparation de l'incident, le relevé de l'index aux dates de constatation et de réparation de l'incident) ;
- ✓ Dans le cas d'un passage à zéro du totalisateur du volume prélevé, d'une remise à neuf de l'installation de mesure, d'un échange du mécanisme de mesure ou de la réalisation d'un diagnostic ou d'un contrôle, le redevable indiquant la date de l'opération et le relevé de l'index avant et après cette opération.

Ce registre est tenu à disposition de l'agence de l'eau ou de tout autre organisme mandaté par elle, aux fins de contrôle de l'installation de mesure, de l'assiette de la redevance, ainsi qu'à la disposition du service de police de l'eau ou de l'inspection des installations classées pour l'environnement. Il doit être conservé jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle les redevances sont dues.

Il peut se présenter sous la forme d'un fichier électronique dans un format standard.

Les données relatives aux dates de pose et de dépose, de remise à neuf ou d'échange du mécanisme de mesure et, s'il y a lieu, le rapport du dernier diagnostic ou du dernier contrôle sont conservés pendant un délai expirant à la fin de la quatrième année suivant celle du changement de l'installation de mesure.

Pour vous aider à répondre à ces obligations, nous vous proposons un registre informatisé.

Nappe de Champigny :
Dans le cadre du protocole de Gestion Collective pour les prélèvements d'irrigation, vous êtes tenu de transmettre vos index de compteur **en début de chaque mois, même si vous n'avez pas irrigué.**

Nous attendons vos relevés du 1^{er} mai.